

Brakhot page 52

Plan de la page :

- Comment utiliser son dernier verre de vin : kos chel brakha ou avdala ?
 - Place de l'ablution des mains lors du kidouch de chabat ou fêtes
 - Utilisation d'un serviteur érudit ou non ?
 - Bénédiction sur le feu de la avdala
-

Remarques inspirées du Rav Rozenberg selon l'ordre de la page :

Tosfot : repousser la consommation de son verre de vin signifie qu'on pourrait boire avant la avdala. **Choulhan Aroukh** interdit de boire avant de faire la avdala, sauf de l'eau. **Brisk Rav** tranche au nom du Rambam qu'un homme peut boire de suite après la sortie de kippour car la avdala ne conditionne pas la fin de kippour à la différence du shabat pour la reprise d'une activité normale.

Choel ou meshiv ramène une histoire d'une personne qui a demandé à la sortie de kipour à un lamdan/grand talmid hacham s'il pouvait boire de l'eau sans avdala car il ne se sentait pas bien. Il a même bu avec lui pour le rassurer. Une autre personne présente a crié sur le Rav qui n'a pas voulu lui pardonner pour cette honte publique. Le Choel oumeshiv a dit que le lamdan avait raison, car pikouah nefech, un danger de mort repousse tout.

Comme une personne qui fait la bénédiction doit goûter pour valider la brakha, on ne fait pas kidouch à l'entrée de Kipour qui est pourtant un yom tov.

Ritva : même si on a pris le main avec la main plutôt qu'avec la bouche, le verre devient un reste de verre de brakha, perdant en sainteté ou autre problème, le verre de kidouch n'est pas complet.

Un ustensile atteint d'une impureté fixée par les sages ne peut rendre impur une personne. Ici il s'agit d'un objet uniquement impur de l'extérieur, ce qui est un décret des sages d'évidence, car la Torah ne définit jamais de demi-impureté.

Rav Chlomo Auerbach : le verre de kidouch doit être plein mais sans déborder car notre texte dit que les gouttes sur l'extérieur du vin ne sont pas fréquentes.

Il existe dans certaines communautés une coutume de faire d'abord netilat yadaim puis le kidouch enchainé avec le repas.

Hazon ich : interruption entre netilat et le repas est la pire des interruptions car l'acte de se laver les mains est fréquent et du coup on perd vraiment le lien, véritable déconnexion avec le motsi.



Rav Hida : im ein ani li mi li ? Beth Hillel a dit qu'il n'est pas possible d'avoir un chamach ignorant, or on ne peut se servir d'un chamach talmid haham par respect pour sa Torah, donc il ne me reste plus qu'à me débrouiller tout seul.

Rav Yossef Engel : interdiction de détruire les miettes à cause du gâchis, or il y une interdiction également du demi-shiour et c'est interdit...comme le dit Rabi Yohanan dans Yoma 74. Ici, quantité trop faible pour donner une valeur intrinsèque et parler de gâchis.

Or Sameah : discussion sur bougie ou épices repose sur la brakha que l'on fait chaque semaine sachant qu'on n'a pas l'obligation de chercher à tout prix une bougie pour faire la avdala, ou bien sur la fréquence d'utilisation et dans ce cas on privilégiera la bougie.

Tosfot : on peut dire bara ou boré et la discussion porte sur la préférence à donner à la formulation du passouk ou non.

Gaon : la bénédiction du Beth Chamai porte sur la création du feu d'où bara méor aech – il a créé la lumière du feu alors que pour Beth Hillel il y a une sorte de bénédiction sur le plaisir du feu et de chacun de ses sous-couleurs d'où méoré aéch au pluriel. La plupart des décisionnaires pensent qu'il ne s'agit pas d'une bénédiction de profit mais plutôt d'une bénédiction de louange pour avoir donné l'intelligence à Adam arichon de trouver le feu.

Le cours est disponible sur <https://ahavatorah.fr/>